



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 12/10/2021 ♦ Nombre de Conseillers en exercice : 11 ♦ Présents : 11 ♦ Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Élise DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Catherine RAUTUREAU, Michel GABET, Nadine PRIEUR, Théo BLANCHARD, Myriam DEGUIL, Stéphane DEVIENNE, Edwige LECLERCQ

Absents excusés : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Raphaël DAGUSÉ

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Convention de mise à disposition de Mme Delphine SOULARD, attaché territoriale : renouvellement
- Régie municipale : fermeture
- Tarifs communaux 2022
- Taxe d'aménagement 2022 : vote des taux
- Noms des salles communales
- Décisions modificatives au budget
- Fenêtres de la mairie : remplacement
- Motifs lumineux pour les fêtes de fin d'année
- Rapports d'activité des syndicats SCOM et TRIVALIS
- Informations diverses

### 2021-10-47 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MADAME DELPHINE SOULARD, ATTACHEE TERRITORIALE : RENOUVELLEMENT

Mr le maire rappelle que depuis février 2018, un agent de Chavagnes-les-Redoux intervient en mairie de Tallud Sainte Gemme pour aider l'agent en place. Cet agent intervient surtout dans les domaines de la comptabilité et des budgets.

La Commission Administrative paritaire, dans sa séance du 23 septembre 2019, a émis un avis favorable sur la demande de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de Tallud-Sainte-Gemme, à raison de 4 heures par semaine (sous réserves des besoins et nécessités du service), pour les missions suivantes: Direction Générale des Services, et plus particulièrement la comptabilité (élaboration, suivi et exécution des budgets). Cette mise à disposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Il est précisé que la Commune de Chavagnes-les-Redoux verse à l'agent la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d'origine. Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Commune de Chavagnes les Redoux est remboursé au prorata du temps de mise à disposition par la

Commune de Tallud-Sainte-Gemme. La mise à disposition de cet agent peut prendre fin avant le terme fixé, à la demande :

- de la Commune de Chavagnes-les-Redoux
- ou de la Commune Tallud-Sainte-Gemme
- ou de l'agent

A l'issue de la mise à disposition, l'agent est réintégré pour la totalité de son temps de travail dans sa collectivité d'origine.

Mr le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la conclusion d'une mise à disposition d'un agent de la Commune de Chavagnes-les-Redoux pour assurer les missions de Direction Générale des Services, et plus particulièrement la comptabilité (élaboration, suivi et exécution des budgets), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Delphine SOULARD et **autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

#### **2021-10-48 SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES MUNICIPALES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leur établissements publics locaux,

**Vu** la délibération en date du 09/02/1976, portant création d'une régie de recette pour les photocopies et le fax, modifiée par la délibération du 13/02/2014,

**Vu** l'arrêté en date du 12/09/1979, portant nomination d'un régisseur pour la Régie Photocopie et fax,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'approuver** la suppression de la régie de recettes pour les photocopies et le fax, au 31 octobre 2021
- **D'annuler** les arrêtés portant nomination d'un régisseur pour le fax et les photocopies, mentionnés ci-dessus, au 31 octobre 2021.

#### **2021-10-49 TARIFS COMMUNAUX 2022**

##### **☞ CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE :**

Emplacement pour 1 personne (2 m<sup>2</sup>)

15 ans : 40 €

30 ans : 80 €

- SITE CINERAIRE : Concession : 230 € / Redevance : 80 € pour 30 ans

- JARDIN DU SOUVENIR (lieu de dispersion des cendres) :

Petite plaque normalisée : 55 € (gravure à la charge de l'acheteur)

##### **☞ PHOTOCOPIES :**

Gratuites pour les copies en nombre des associations communales fournissant leur papier, dans la limite de 50 copies. Au-delà, voir le SIVOM à Mouilleron.

☞ **LOCATION DE LA SALLE « LA P'TITE GEMMOISE » :**

- réunion, vin d'honneur, soirée dansante, pique-nique (particuliers) : 45 €
- réunion / AG d'associations communales et intercommunales : Gratuit

Le nettoyage de la salle est entièrement à la charge des utilisateurs. S'il est constaté au moment du rendu des clés que le nettoyage est insatisfaisant, un forfait de 60€ sera perçu pour frais d'intervention supplémentaire de l'agent d'entretien communal.

☞ **LOCATION DE « LA SALLE DES BRUYERES » :**

		Tarif salles	Tarif cuisine	Chauffage du 1 <sup>er</sup> /11 au 30/04
<b>GRANDE SALLE (310 m<sup>2</sup>)</b>				
*MARIAGE		395 €	60 €	40 €
2 <sup>ème</sup> jour		90 €		
*REPAS – BANQUET		235 €	60 €	40 €
BUFFET ET SOIREE DANSANTS POUR LES ASSOCIATIONS				
*VIN D'HONNEUR				
*BUFFET FROID				
MANIFESTATIONS ANIMATIONS	>Pour particuliers ou associations hors communes	135 €		
	>Pour associations communales			
<b>PETITE SALLE (70 M<sup>2</sup>)</b>				
**REPAS		125 €	60 €	20 €
<b>PROPOSÉ EN PLUS A LA LOCATION</b>				
Sonorisation		25 €		
Percolateur		10 €		
Flûtes à champagne (l'unité)		0.10 €		

\*Réduction de 50 € pour les habitants de la commune.

\*\*Réduction de 25 € pour les habitants de la commune.

Le tarif appliqué est celui en cours à la date d'utilisation de la salle et le paiement se fait auprès de la trésorerie à réception du titre.

Les prix s'entendent salles rendues prêtes à nettoyer : tables et chaises rangées propres ; cuisine et sanitaires propres, sols balayés et lavés, matériels et équipements lavés (y compris dans les cas de mise à disposition gratuite des salles). S'il est constaté au moment du rendu des clés que le nettoyage est insatisfaisant, un forfait de 120 € sera perçu pour frais d'intervention supplémentaire de l'agent d'entretien communal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs municipaux pour 2022.

## 2021-10-50 TAXE D'AMÉNAGEMENT 2022

Le Conseil municipal du 20 octobre 2021 a décidé la reconduction de la taxe d'aménagement telle qu'elle était instaurée :

- 1 % sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal reconduit les taux de la taxe d'aménagement dans les mêmes conditions que 2021.

## 2021-10-51 NOM DES SALLES COMMUNALES

Après la rénovation et l'agrandissement de la salle polyvalente et face à la demande de location de salles qui afflue, un besoin de dénomination s'est fait ressentir. A la suite de ce constat, la population a été invitée à voter pour renommer les salles communales cet été. 119 votes ont été comptabilisés.

Pour la salle municipale, le nom "La P'tite Gemmoise" arrive en tête (nom proposé par les élèves de l'école Sainte Marie).

Pour la salle polyvalente, la commission propose de valider le nom qui arrive en tête : "La Salle Des Bruyères". Une végétalisation du parking serait donc à prévoir, en lien avec la bruyère.

Il conviendra de passer commande pour une enseigne pour chaque salle, et prévoir la signalétique.

Le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le choix de « **La P'tite Gemmoise** » pour la salle municipale et « **La Salle Des Bruyères** » pour la salle polyvalente
- autorise également le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

## 2021-10-52 DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
617 Etudes et recherches	+ 2 765.00 €	6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 500.00 €
6232 Fêtes et cérémonies	+ 1 000.00 €	7318 Autres impôts locaux ou assimilés	+ 8 700.00 €
63512 Taxes foncières	+ 300.00 €	73224 Fonds départemental des DTMO pour les communes de -5 000 hab	+ 12 135.00 €
657362 CCAS	+ 216.00 €	74121 Dotation de solidarité rurale	- 15 485.00 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 550.00 €	773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 530.00 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 2 549.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 380.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 380.00 €</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2128-14 Autres agencements et aménagements de terrains	+ 7 080.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 2 549.00 €
2183-23 Matériel de bureau et matériel informatique	+ 300.00 €		
2051-23 Concessions et droits similaires	- 4 831.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 549.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 549.00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives du budget communal.

## 2021-10-53 REMPLACEMENT DES OUVERTURES DE LA MAIRIE

L'extension de la mairie date de 2006. La façade de l'extension dispose de neuf fenêtres équipées de système à ouverture oscillo-battant qui, malgré la hauteur ne disposent pas suffisamment de « points d'ancrage » permettant une bonne étanchéité une fois fermées. Les vents de sud-ouest en ont même déformés les cadres. Le manque d'étanchéité provoque des pertes importantes de chaleur ainsi que des sifflements gênants les jours de vents. Le fabricant de ces fenêtres n'existe plus et il est difficile d'en modifier le système de fermeture. Il est donc nécessaire de les remplacer. Trois entreprises ont été sollicitées dont voici leur proposition :

- JOUSSÉ : fenêtres avec OB = 9 237,69 € HT (11 085,23 € TTC)
- LOISEAU :
  - Devis 1 = fenêtres avec OB + volets extérieurs = 19 071,36 € HT (22 885,63 € TTC)
  - Devis 2 = fenêtres avec OB + volets intérieurs = 24 534,09 € HT (29 440,91 € TTC), coffres apparents
- BACLE
  - Devis 1 = fenêtres ouvrant à la Française = 6 289,11 € HT (7 546,96 € TTC)
  - Devis 2 = fenêtres avec OB = 6 510,78 € HT (7 812,94 € TTC)
  - Devis 3 = fenêtres avec OB et impostes = 6 510,78 € HT (7 812,94 € TTC)
  - Devis 4 = reprise étanchéité des coffres = 1 178,30 € HT (1 413,93 € TTC)

A l'unanimité, le conseil municipal retiendra la proposition de l'entreprise BACLE avec le devis 3 et 4 pour un montant total de 7 689,08 € HT (soit 9 226,87 € TTC) et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

---

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS : le SCOM et TRIVALIS.**

Présentation du rapport d'activité.

Les rapports annuels d'activité sont disponibles et accessibles en mairie.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ☞ Le remplacement des logiciels de la mairie est en cours d'étude.
- ☞ La soirée des bénévoles se fera le 10 novembre prochain
- ☞ Une date de rencontre avec les associations communales sera proposée pour les faire connaître auprès des habitants de la commune.
- ☞ La Folie des crêpes est de retour sur la commune.

*Séance levée à 21h58.*

*Prochain conseil prévu le  
18 novembre 2021*